

Politique commune de la pêche: conservation et exploitation durable des ressources halieutiques

2006/0190(CNS) - 22/03/2007

La commission a adopté le rapport de Ioannis GKLAVAKIS (PPE-DE, GR) approuvant largement la proposition de règlement portant modification du règlement (CE) n° 2371/2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche. Elle n'a déposé qu'un amendement, modifiant la réattribution proposée de 4% du tonnage retiré avec l'aide publique comme le proposait la Commission, à 10%. Les députés européens ont estimé que cette réattribution de 4% était trop basse par rapport à l'ensemble de la flotte de pêche côtière et ne suffisait pas pour que soient améliorées à bord la sécurité, l'hygiène, les conditions de travail et la qualité des produits.